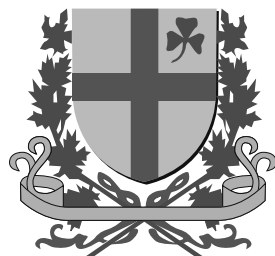


M É M O

O F F I

■ ■ ■ CONSEIL MUNICIPAL

■ Résolutions des dernières séances du conseil municipal



Séance ordinaire du 8 novembre 2010

1- **Dépôt des états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010**

2- **Désignation – dates et lieu des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2011**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des dates pour les séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2011 : Les lundis 17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 4 juillet, 29 août, 12 septembre, mardi le 11 octobre, les lundis 14 novembre et 12 décembre 2011;

3- **Sélection des firmes d’architectes et d’ingénieurs pour les appels de propositions de services professionnels n^{os} INV002 et INV002-A**

Dans le cadre du projet d’agrandissement et de rénovation du bâtiment de la mairie, le conseil a invité les firmes d’architectes *Régis Côtés et Associés* ainsi que *Atelier 21 / Bernard+LaRoche+Peirollo architectes* à soumissionner pour la conception des plans architecturaux du futur agrandissement.

4- **Autorisation de signature – Entente pour le prolongement des conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue St-Émile**

La Municipalité a signé une entente avec M. Martin Fortier afin de prolonger les conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue St-Émile jusqu’à sa nouvelle résidence et ce, aux frais de M. Fortier.

5- **Sélection des firmes d’ingénieurs pour l’appel de propositions de services professionnels n^o INV001**

Dans le cadre du projet de prolongement des conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue St-Émile, le conseil a invité les firmes d’ingénieurs - *Aecom Tecscult inc.*, *Génio Experts-Conseils*, *CIMA+* à soumissionner pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux.

6- **Autorisation de signature – Entente pour le déneigement de la rue St-Georges**

Étant propriétaire d’une partie du lot 255 sur la rue St-Georges, cette dernière étant une rue privée, la Municipalité a signé une entente avec M^{me} Annie Ouellet, représentante des citoyens demeurant sur la rue St-Georges, afin que soit déneigée ladite rue pendant la durée des travaux effectués sur le terrain appartenant à la Municipalité.

- 1 Conseil municipal
- 3 Bibliothèque municipale
- 5 Loisirs
- 7 PGMR
- 8 Environnement
- 11 Urbanisme
- 12 Sécurité publique
- 14 Divers

Suite à la page 2



CONSEIL MUNICIPAL

7- **Demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la désinfection des eaux brutes**

La Municipalité s'est engagée, par l'entremise de la firme de consultants *Aecom Tecsalt inc.*, à déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEP pour la désinfection des eaux brutes.

8- **Dépôt des soumissions et octroi de contrat à Noël Rochette et fils inc. pour les travaux d'installation d'un système de télégestion de réseau hydrique pour l'aqueduc et l'égout**

Considérant les soumissions reçues de *Noël Rochette et fils inc.* et *Filtrum construction* dans le cadre de l'appel d'offres SBDL2010-03 concernant les travaux mentionnés ci-haut, un contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit, *Noël Rochette et fils inc.*

9- **Octroi de contrat à Vallier Ouellet inc. pour la fourniture de pierre concassée 5 mm**

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès des entreprises suivantes : *Carrière Québec, Vallier Ouellet inc., Les Entreprises Gaston Clavet inc., Jean Vallière Excavation enr., Excavation Mario Vallée enr., Entreprise BLC inc. et Entreprise P.E.B.* et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission à nos bureaux, un contrat a été octroyé à *Vallier Ouellet inc.* pour la fourniture de pierre concassée 5 mm.

10- **Nomination de la conseillère Sarah Guay-Tremblay au siège du conseil d'administration de l'organisme Le Trèfle d'Or**

11- **Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Municipalité**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire a déposé et a fait la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget, auquel rapport est annexée la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés depuis le 1^{er} novembre 2009.

Séance extraordinaire du 22 novembre 2010

1- **Adoption du règlement n° 619-10 - Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels**

2- **Adoption du règlement n° 621-10 - Règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de rénovation du bâtiment de la mairie, autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$, remboursable sur 20 ans**

3- **Octroi de mandat à la firme BPR-Infrastructure inc. pour la mise à jour du chapitre II du Cahier des exigences environnementales dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration**

4- **Octroi de contrat à Charles-Auguste-Fortier inc. pour la disposition de la terre végétale et à La Cie Wilfrid Allen Ltée pour la location de machineries pour le nivellement du terrain à l'emplacement du futur terrain de soccer**

Considérant qu'une demande de prix a été acheminée auprès des entreprises suivantes pour enlever et disposer la terre végétale, ainsi que pour la location de machineries pour le nivellement du terrain à l'emplacement du futur terrain de soccer : *Charles-Auguste-Fortier inc., La Cie Wilfrid Allen Ltée* et *Métro Excavation* et que deux d'entre elles ont déposé une soumission à nos bureaux. Un contrat a donc été octroyé à *Charles-Auguste-Fortier inc.* pour la disposition de la terre végétale et un autre à *La Cie Wilfrid Allen Ltée* pour la location de machineries pour le nivellement du terrain.





5- Sélection des firmes d'ingénieurs pour l'appel de propositions de services professionnels n° INV003

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau parc de secteur dans le Domaine Sainte-Brigitte sur le golf, le conseil a invité les firmes *Daniel Arbour & Associés (DAA) inc.*, *Terralpha aménagement environnemental*, *OPTION aménagement* et *Urbanex* à soumissionner pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux.

6- Acquisition d'une parcelle de terrain du lot 202-2-P pour l'aménagement d'une piste cyclable

Considérant que les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Sainte-Brigitte ont empiété sur la propriété de *STATION SERVICE ALPIN INC.*, la Municipalité a donc procédé à l'acquisition d'une partie du lot 202-2-P étant située dans la zone des travaux.

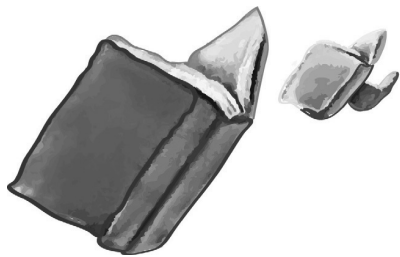
7- Participation financière de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le transport adapté

La Municipalité a déboursé un montant de 2 145 \$ à la MRC de La Jacques-Cartier, représentant la quote-part à payer en 2010, afin que le service de transport adapté soit offert sur le territoire de la municipalité.

8- Autorisation – Installation de la signalisation routière pour les motoneiges

La Municipalité a fait l'installation de la signalisation routière pour les motoneiges sur les rues indiquées dans le règlement n° 602-10 concernant la circulation des motoneiges sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Concours Biblio Astronomique

Félicitations au gagnant!

Félicitations à David Landry qui s'est mérité le volume *Le ciel étoilé* des éditions Broquets. Ce guide d'initiation à l'astronomie et le cherche-étoiles qu'il contient lui offriront des heures de plaisir et de découvertes!

Heures d'ouverture

Une bibliothèque ouverte 5 jours sur 7!

Lundi : 19 h à 21 h
Mardi : 13 h 30 à 15 h 30
Mercredi : 19 h à 21 h
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30
Vendredi : Fermé
Samedi : 9 h à 12 h
Dimanche : Fermé

La bibliothèque est fermée lors des jours fériés. Veuillez noter que vous pouvez déposer vos volumes dans la chute à livres en tout temps. Les coordonnées de la bibliothèque sont disponibles à la page 16 du présent *Info-Mémo*.

Horaire pour la période des Fêtes

Les heures d'ouverture régulières sont conservées pour la semaine du 13 décembre 2010.

Pour ce qui est de la semaine du 20 décembre 2010, la bibliothèque ouvrira ses portes seulement le lundi soir, le mardi après-midi et le mercredi soir.

Dans la semaine du 27 décembre 2010, la bibliothèque sera ouverte le lundi soir et le mardi après-midi.

L'horaire régulier reprendra à compter du lundi 3 janvier 2011.



L'heure du conte « Claire de Lune »

C'est un rendez-vous le jeudi 27 janvier 2011

Le 27 janvier prochain, la nouvelle conteuse « Claire de Lune » attendra les petits âgés de 3 à 5 ans pour une heure du conte passionnante! C'est donc un rendez-vous dès 10 h, à la mezzanine de la bibliothèque municipale. Bonne présentation à tous!

Merci chaleureux à Mamilu!

La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et les petites frimousses de la bibliothèque tiennent à remercier M^{me} Lucille Thomassin pour son temps et son énergie déployés à l'heure du conte de Mamilu. Sa passion pour la lecture et sa gentillesse ont magnifiquement conquis le cœur des tout-petits! Mille mercis du fond du cœur!

Le monde de Tire-Bouchon

Venez vous amuser dans un monde enchanteur!

Entrez dans un univers enchanteur créé par les Croquillons : des papillons géants qui habitent très haut dans le ciel, juste au-dessus des nuages! Venez vous transformer en pirate et jouez le jeu!

Âge : Enfants âgés de 3 à 10 ans
Jour : Dimanche 30 janvier 2011
Heure : 11 h à 12 h
Lieu : Salles polyvalentes du Centre communautaire Le Trivent
Coût : Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque

Atelier-conférence

« Se libérer de l'anxiété »

Cette conférence est un outil d'aide pour les adultes et parents de jeunes adultes afin de démystifier les troubles anxieux. L'animateur suscitera un éveil sur l'importance d'un travail sur soi, afin de surmonter l'anxiété.

Âge : Adolescents et adultes (14 ans et plus)
Jour : Lundi 24 janvier 2011
Heure : 19 h à 20 h 30
Lieu : Salles polyvalentes du Centre communautaire Le Trivent
Coût : Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque

Biblio animée

Animations gratuites pour les abonnés

Pour assister aux animations gratuites offertes aux abonnés de la bibliothèque, veuillez simplement vous inscrire en communiquant avec le Service des loisirs au 418 825-2515.

Les animations vous intéressent, mais vous n'êtes pas abonnés à la bibliothèque? Sachez que vous inscrire à ce service municipal est tout simplement gratuit! Passez nous voir lors des heures d'ouverture!

Bénévoles recherchés

Faites-nous part de vos idées!

Le Service des loisirs est à la recherche de bénévoles pour former différents comités ou encore pour s'impliquer à la bibliothèque ou lors d'événements qui auront lieu en 2011. Si vous désirez vous impliquer, ne serait-ce qu'une seule fois dans l'année, nous serions bien heureux de vous connaître!

Pour qu'un Service des loisirs fonctionne bien dans la communauté, il faut que des gens du milieu s'impliquent dans les diverses activités proposées. Si le cœur vous en dit ou si vous avez des idées d'activités à nous proposer, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice à la vie communautaire au 418 825-1378 poste 228 ou encore à mejoubert@sbd.l.net.

Concert de Marie-Michèle Desrosiers

Un concert des plus féerique!

Le 10 décembre dernier, Marie-Michèle Desrosiers et son équipe étaient de passage à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval, le temps d'un concert. Pour l'occasion, les résidants ont accueilli cette artiste de talent accompagnée de son pianiste, harpiste et violoniste. La soirée fut majestueuse et l'église a revêtu ses plus beaux atours pour nous faire vivre la féerie du temps des Fêtes!



Honorable merci à l'équipe de La Fabrique et aux nombreux bénévoles qui ont fait de cet évènement une réussite!

Le grand dépouillement de Noël

Tout simplement magique!



Spectacle de magie qui a su émerveiller les enfants!

La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval a tenu le 11 décembre dernier son tout premier dépouillement de Noël au gymnase du Centre communautaire Le Trivent. Dans un premier temps, les familles ont assisté à un spectacle de magie et une soixantaine d'enfants ont reçu leur cadeau des mains du Père Noël. Par la suite, tous ont été initiés à divers ateliers de création.

Pour la réalisation de ses activités de Noël, la Municipalité a reçu l'aide de nombreux commanditaires et tient à les remercier chaleureusement :

IGA Extra Beauport, Centre d'Alignement l'Envol, Gîte aventure Nord Expe, Excavation Mario Vallée, Pharmacie Foisy et Coulombe, Accommodation du domaine Beaulieu et Boucherie Beaufresne.



Des enfants qui décorent leur biscuit en pain d'épice!

Programmation de loisirs



Saison hivernale 2011

La période d'inscription aux activités de loisirs est en cours jusqu'au 9 janvier 2011. Cet hiver, nous vous proposons une programmation d'activités répondant aux intérêts des petits et des grands. Vous pouvez consulter la programmation au www.sbdl.net ou vous en procurer une copie à la mairie ou à la bibliothèque municipale.

Semaine de la relâche

Du 7 au 11 mars 2011

Lors de cette semaine, viens vivre ta relâche avec nous! Des animateurs débordants d'énergie vont faire vivre aux jeunes du primaire cinq journées de sorties et d'animations spéciales! Surveille bien la programmation qui te parviendra à la fin du mois de janvier.

Festival des Neiges 2011

À la recherche d'idées et de bénévoles!

Les préparatifs pour le Festival des Neiges 2011, qui aura lieu les 12 et 13 février prochains, vont bon train. Plus que jamais, le Festival sera gigantesque pour amuser familles, parents et amis! Toutes les activités et les jeux seront offerts gratuitement, à l'exception du Brunch des Neiges. Voici un aperçu des activités qui sont présentement en élaboration. Plusieurs autres activités s'ajouteront à celles-ci pour une programmation où les plaisirs de l'hiver seront à l'honneur!



- Concours de sculpture sur neige
(Inscription du 17 janvier au 7 février 2011 au 418 825-1378 poste 228)
- Parade des accoutrements du festivalier avec ducs et duchesses
- Tournoi d'hockey Pee-Wee, hockey bottine & curling
- Brunch des Neiges, concert de musique et visite de Bonhomme Carnaval
- Spectacle pour enfants
- Promenade en traîneaux à chiens
- Promenade en camion de pompier
- Rallye familial en raquettes
- Cinéma des neiges
- Patin aux flambeaux sous le thème de la « St-Valentin »
- Cabane à sucre et musique d'antan
- Mur d'escalade et jeux gonflables
- Mini-golf des neiges
- Circuit de ski de fond et trottinette des neiges
- Randonnée en raquettes au clair de lune

Vous avez des idées d'activités à nous proposer? Il est encore temps de nous faire signe! Contactez la coordonnatrice à la vie communautaire au 418 825-1378 poste 228 ou à mejoubert@sbd1.net.

Surveillez la programmation du *Festival des Neiges-Attache ta tunique!* qui sera distribuée à toutes les résidences dès le début du mois de février!

Patinoires

Heures d'ouverture



Les patinoires sont situées au 8, rue de la Patinoire. Une grande patinoire avec bandes, particulièrement destinée aux joueurs de hockey, une petite patinoire avec bandes, ainsi qu'un anneau de glace pour les patineurs sont disponibles pour vous.

Horaire régulier

Lundi au mercredi : 16 h à 21 h

Jeudi et vendredi : 16 h à 22 h

Samedi : 10 h à 22 h

Dimanche : 10 h à 20 h

Horaire pour la période des Fêtes

Le 23, ainsi que du 27 au 30 décembre 2010 : 10 h à 22 h
24 et 31 décembre 2010 : 10 h à 16 h

25 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2011 : Fermé

26 décembre 2010 et 2 janvier 2011 : 12 h à 22 h

L'horaire est sujet à des changements selon la température. Veuillez contacter la ligne Info-loisirs au 418 825-1378 poste 450 pour obtenir l'information à jour.

■ Calendrier 2011 des matières résiduelles

Aperçu des différentes collectes pour l'année 2011

Vous avez probablement reçu dernièrement une nouvelle version du calendrier de la Municipalité dans lequel apparaissent toutes les dates de collectes des matières résiduelles pour l'année 2011. Voici donc les grandes lignes pour une collecte fait dans les règles de l'art.



Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères demeure la même journée (vendredi) pendant toute l'année. Le service est maintenu aux deux semaines pendant la saison hivernale. Pour la saison estivale, la collecte aura lieu chaque semaine du mois de mai à octobre.



Collecte des matières recyclables

Le service est maintenu aux deux semaines et ne subit aucune modification à l'horaire.

De plus, si vous n'avez pas encore de bac de récupération, nous vous invitons à nous contacter au 418 825 2515 pour en faire la demande. Vous pouvez également remplir un formulaire sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sbd1.net/uploadpdf/formulaire_demade_bac_recyclage.pdf

Par la suite, il nous fera plaisir de vous acheminer le bac de récupération à votre résidence dans un délai de dix jours ouvrables.



Collecte des résidus verts

Le service est maintenu à quatre collectes pour l'année 2011. La journée de collecte est fixée au dernier lundi des mois de mai, juin, octobre et novembre. Pour le mois de novembre, la collecte aura lieu exceptionnellement le 14 novembre 2011.



Collecte des encombrants

Le nombre de collectes est maintenu à quatre pour l'année 2011. La journée de collecte est fixée au premier lundi des mois de mai, juillet, septembre et novembre. Pour le mois de septembre, la collecte aura lieu exceptionnellement le 12 septembre 2011.

Par ailleurs, pour recevoir ce service à votre porte, vous devez, pour une deuxième année consécutive, vous inscrire sur une liste et vous devrez payer la somme de 25 dollars (\$) et ce, avant que le camion de collecte se déplace à votre domicile.

Donc, si vous ne payez pas le tarif, votre place ne sera pas réservée et le camion ne se rendra pas à votre domicile.

Voici les dates à retenir pour les collectes et pour les inscriptions de l'année 2011 :

Dates de collecte	Date limite pour l'inscription et le paiement
2 mai 2011	25 avril 2011
4 juillet 2011	27 juin 2011
12 septembre 2011	6 septembre 2011
7 novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011

Une autre solution s'offre à vous. Nous vous rappelons, une fois de plus, que la Municipalité possède une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation de son Écocentre situé dans l'Arrondissement de Beauport. Cette entente tient seulement pour les résidents permanents. Donc, les commerces et les industries sont exclus de cette entente. L'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport accepte les encombrants suivants :



Collecte des arbres de Noël

La collecte des arbres de Noël aura lieu le 7 janvier 2011. Votre arbre doit être sectionné en longueur de 4 pieds et placé sur le bord de votre entrée. Vous pouvez aussi vous rendre à l'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport pour vous en départir.

- Gros rebuts métalliques (cuisinières, machines à laver, réfrigérateurs, chauffe-eau, sècheuses, etc.)
- Gros rebuts non métalliques (appareils électriques, baignoires, cuvettes, douches, matelas, meubles, etc.)

Conteneurs à chargement avant (Commerces et rues privées)

Coordonnées	Heures d'ouverture	Heures d'ouverture
Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond Arrondissement de Beauport	Été	Hiver
	Du 15 avril au 15 novembre Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h Samedi, de 8 h à 17 h Dimanche, de 8 h à 12 h	Du 16 novembre au 14 avril Du mardi au samedi, de 8 h à 17 h Les dimanches et lundis, fermé

Pour ce service, il n'y a aucun changement à l'horaire. Les conteneurs à chargement avant pour les ordures seront collectés le mercredi de chaque semaine. Pour les conteneurs dédiés aux matières recyclables, ils seront ramassés le jeudi aux deux semaines.

Source : http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/matieres_residuelles/ecocentres.apx

Installation septique

Bonnes pratiques à adopter envers votre installation septique

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. Le texte qui suit vous indique vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements que vous devez éviter en tant que propriétaire et utilisateur d'un dispositif autonome de traitement des eaux usées.



À l'intérieur de la résidence

Lorsqu'ils sont acheminés dans une installation septique, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans la fosse septique, entraîner le colmatage prématuré du préfiltre et nécessiter une vidange plus fréquente de la fosse. Il est donc très important de ne pas les jeter dans votre installation septique.

Voici des exemples de produits qui ne doivent pas être jetés dans votre installation septique (ni directement dans la fosse, ni par l'intermédiaire de vos toilettes ou de vos éviers) :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cires à plancher, nettoyeurs à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;

- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques);
- Litières à chat, sacs de thé, café moulu, coquilles d'oeufs, charpies du filtre de la sécheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huiles et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce pour quoi elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre. Les papiers mouchoirs et autres déchets devraient être jetés à la poubelle plutôt que dans la toilette.

■ Les broyeurs à déchets

L'utilisation d'un broyeur à déchets n'est pas recommandée, puisqu'elle engendre le transport d'une grande quantité de matières en suspension vers la fosse septique, ce qui surcharge la fosse et peut nécessiter une vidange plus fréquente, afin d'éviter le colmatage du dispositif en aval. Le compostage des restes de table demeure la méthode la plus écologique. Sinon, il est préférable de les jeter dans la poubelle plutôt que dans le broyeur à déchets.

■ Adoucisseur d'eau et autres systèmes de traitement de l'eau potable

Avant d'acheter et d'installer un adoucisseur d'eau ou un autre système de traitement de l'eau potable, il est recommandé de demander l'avis du concepteur de votre installation septique ou d'un professionnel compétent en la matière pour savoir si votre installation est conçue pour recevoir les eaux résiduaires de ces équipements. Certains fabricants de systèmes de traitement certifiés interdisent ces rejets vers leur système de traitement.

■ Réduction de la consommation d'eau potable

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous avez avantage à adopter des pratiques d'économie d'eau potable. Une quantité moindre d'eau utilisée dans la maison signifie une quantité moindre d'eau dirigée vers le dispositif de traitement. Voici des pratiques d'économie d'eau potable déjà bien connues :



- Prendre des douches courtes ou ne pas trop remplir son bain;
- Ne pas laisser l'eau couler inutilement lors du brossage des dents, du lavage des mains ou du lavage de la vaisselle;
- Favoriser l'utilisation du lave-vaisselle ou de la machine à laver uniquement lorsque les quantités de vaisselle ou de linge sales sont importantes;
- Lorsque cela est possible, ne pas faire plusieurs lavages en un court laps de temps (les étaler sur quelques jours);
- Utiliser des économiseurs d'eau pour les robinets et les douches;
- Quand il sera temps de changer la toilette, la laveuse ou le lave-vaisselle, acheter un modèle qui consomme peu d'eau;

S'assurer que les toilettes et les robinets ne fuient pas. Il est à noter qu'une toilette qui fuit peut utiliser de 10 à 20 fois plus d'eau en une journée que la quantité utilisée normalement par l'ensemble de la résidence dans ce même laps de temps.

Essayez d'étaler votre consommation d'eau afin d'éviter les coups d'eau dans la fosse septique. Un coup d'eau se produit lorsqu'une grande quantité d'eau arrive dans la fosse en très peu de temps, créant de la turbulence et remettant des solides en suspension, ce qui favorise leur entraînement vers les autres composantes de l'installation septique. Par exemple, l'utilisation simultanée du lave-vaisselle, de la machine à laver et de la douche peut créer un apport en eau important dans la fosse.

À l'extérieur de la résidence

Il est important que le propriétaire d'une installation septique connaisse bien l'emplacement de chaque composante de son système. De cette façon, en cas de bris, il sera plus facile d'intervenir.

Fosse septique

Les couvercles de la fosse septique doivent être sécuritaires et en bon état afin d'éviter tout risque de chute à l'intérieur de la fosse. Les couvercles doivent être accessibles en tout temps pour permettre la vidange de la fosse.

La présence d'un préfiltre, son bon entretien et la vidange régulière de la fosse septique optimisent la durée de vie utile de l'installation septique en limitant la quantité de matières flottantes (huiles, graisses, etc.) et de matières en suspension qui sont acheminées vers les autres composantes de l'installation septique.

Il est important de ne jamais entrer à l'intérieur d'une fosse septique. Il s'agit d'un espace clos qui contient des gaz toxiques et très peu d'oxygène, ce qui peut rapidement s'avérer fatal. L'entretien d'une fosse septique doit être effectué par des professionnels dans ce domaine.

Drains

Il est important de vous rappeler que seules les eaux usées domestiques doivent être canalisées vers la fosse septique. Les gouttières et les drains de fondation ne doivent pas être connectés à votre installation septique. Le cas échéant, il est important de procéder à leur débranchement afin de ne pas sursolliciter votre installation septique et diminuer sa durée de vie utile.

Précautions à prendre au-dessus de l'installation septique

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'éviter les bris, certaines précautions peuvent être prises à l'extérieur de votre résidence. Certaines de ces précautions visent à éviter la compaction du sol ou à conserver un bon apport en oxygène au dispositif de traitement.

Au-dessus de votre installation septique, il est important de ne pas :

- Construire ou aménager une piscine, un patio, un cabanon, un stationnement ou tout autre ouvrage;
- Circuler en véhicule motorisé;
- Creuser;
- Remblayer;
- Faire un jardin;
- Planter des arbres ou des arbustes près des tuyaux de drainage; leurs racines pourraient les obstruer et empêcher le passage de l'eau.

Pour favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique, vous devriez :

- Faire dévier les eaux de ruissellement (gouttières, terrain en pente, etc.) loin de votre installation septique afin de ne pas la surcharger;
- En hiver, laisser en place le couvert de neige qui est un isolant naturel pour votre installation septique. Cependant, il est important de ne pas compacter la neige afin de conserver une aération maximale;
- L'été, laisser un couvert végétal (type de végétation dont les racines n'iront pas obstruer les conduites).

Indices de défektivité

Certains indices peuvent vous avertir que votre installation septique est défective. Si vous apercevez un ou plusieurs des signes suivants, contactez un professionnel compétent en la matière afin qu'il détermine la source du problème et que vous planifiez les travaux de réparation requis :

- Des émanations de mauvaises odeurs sont perceptibles près de votre installation septique (odeur d'égout);





- L'évacuation des eaux usées de votre résidence est lente;
- Près de votre installation septique, le gazon est nettement plus fourni, plus vert ou plus long que sur le reste du terrain, ou encore le gazon est spongieux même en période de sécheresse;
- Des résurgences d'eau surviennent près de votre installation septique;
- La présence de contamination bactérienne ou de nitrates est notée lors de l'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin.

Rappel - Permis et certificat d'autorisation

Prenez rendez-vous avec l'un de nos inspecteurs en bâtiment!



Tout résidant entreprenant des travaux nécessitant un permis de construction ou un certificat d'autorisation doit prendre rendez-vous au 418 825-2515 afin d'obtenir celui-ci.

Voici une liste des travaux ou des ouvrages nécessitant un permis de construction :

- Toute édification, addition ou implantation d'une construction, d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines;
- Tout agrandissement, transformation ou modification à un immeuble existant;
- Toute réparation d'une construction existante, d'une partie de construction ou d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines.

Toutefois, il n'est pas exigé d'obtenir un permis de construction dans les cas suivants :

- Les remises, cabanons, gazebos, pergolas, niches à chien et autres constructions similaires à condition que chacune n'excède pas plus que six mètres carrés (6 m²) d'occupation au sol;
- Un réservoir d'huile à chauffage ou de gaz propane à des fins non commerciales;
- Une antenne de radio amateur ou une antenne numérique;
- Les équipements de jeux privés, non commerciaux;
- Les foyers extérieurs indépendants du bâtiment principal.

Voici une liste des travaux ou des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation :

- Tout changement d'usage ou de destination d'un immeuble, même si ce changement d'usage ne nécessite aucun travail de rénovation ou réparation d'un bâtiment ou d'une construction;
- L'excavation du sol et tous travaux de déblai ou de remblai. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour le déblai et le remblai qui auraient pour effet de créer une dénivellation de moins de deux mètres (2 m), sauf si localisé en milieu riverain;
- Le déplacement et la démolition d'un bâtiment;
- La construction, l'installation et la modification de toute enseigne;
- Tout usage temporaire;
- Tout travail de déboisement;
- Tout travail, ouvrage ou construction en milieu riverain d'un lac ou d'un cour d'eau.

Veillez faire votre demande de permis ou de certificat quelque temps avant d'entreprendre votre construction ou vos rénovations, afin de vous assurer de l'avoir en main au moment opportun.



De plus, les demandes de permis ou de certificat d'autorisation doivent être complètes afin que nous puissions les traiter dans un délai raisonnable.

Les saisons du printemps et de l'été sont des périodes achalandées et le délai pour obtenir un permis ou un certificat peut être plus long. Des dépliants d'information sur les normes de construction, ainsi que sur les coûts, sont disponibles pour vous sur notre site Internet au www.sbdl.net.

Enfin, si vous n'êtes pas disponibles pour nous rencontrer, nous vous invitons à faire une demande de permis ou de certificat en ligne au www.sbdl.net/servicesligne.php.

Sécurité incendie en période des Fêtes

Quelques précautions à prendre!

Pendant les repas

En ces temps de réjouissances, un bon souper en famille contribue à réchauffer les cœurs. Se réunir autour d'une bonne fondue, voilà qui est agréable. On mange, on parle, on rit; le réchaud s'éteint alors que le repas n'est pas encore terminé. On s'empresse de le remplir de nouveau. JAMAIS! Le réservoir chaud peut s'enflammer. On peut toujours refroidir le réservoir dans de l'eau froide avant de le remplir, mais il est recommandé, et beaucoup plus simple, d'en prévoir un deuxième. Le coût est minime quand on pense à ce qui pourrait arriver!



Avec les chandelles

Pour ajouter à l'ambiance, on éteint les lumières après avoir allumé quelques chandelles. Il ne faut jamais laisser des chandelles allumées sans surveillance. Songez aux enfants qui peuvent être attirés par cette flamme vive si fascinante. Un accident est si vite arrivé. Vous avez un chat ou un chien : un coup de queue et la chandelle tombe sur le fauteuil ou dans les rideaux. N'allumez jamais de chandelles près des rideaux ou de tout autre objet qui peut prendre feu.



Lors d'un feu de foyer



Quoi de plus romantique et confortable qu'un feu dans l'âtre. En couple ou entre amis, il fait bon s'installer devant un feu de foyer ou près du poêle à bois. Avant de sortir la peau d'ours et de placer vos bûches (pas trop et bien sèches!), avez-vous pensé à faire ramoner et inspecter la cheminée par un spécialiste? L'accumulation de créosote dans la cheminée et les conduits constitue un risque d'incendie. Le pare-étincelles est-il bien installé? Une étincelle peut suffire à mettre le feu à la peau d'ours! Et les bas

de Noël suspendus devant la cheminée qui stimulent l'imagination des grands comme des petits, peuvent aussi s'embraser facilement !

Avec les sapins naturels

Le sapin de Noël est magnifique. Les lumières et les décorations; tout pour retomber en enfance. Si vous tenez absolument au sapin naturel, il faut toujours garder son pied humide. Ajoutez de l'eau tous les jours. Un sapin naturel peut prendre feu rapidement au simple contact des lumières féeriques qui l'ornent, car elles dégagent de la chaleur. D'ailleurs, les lumières que vous utilisez sont-elles de faible puissance et



conçues spécifiquement pour l'intérieur? Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la maison! Et éteignez-le toujours avant d'aller au lit! Sitôt les Fêtes terminées, dégarnissez votre sapin naturel le plus vite possible et sortez-le dehors! Et pourquoi ne pas dormir plus tranquille en vous procurant un arbre artificiel? Gardez le sapin naturel pour l'extérieur!

■ Quelles précautions doit-on prendre lorsqu'on utilise des lumières de Noël et des rallonges?



- Utiliser seulement des lumières et des rallonges en bon état;
 - Vérifier que les fils ne chauffent pas lorsqu'ils sont branchés pendant un certain temps. Si vous décelez un de ces signes, remplacez les lumières et les rallonges par des produits homologués par l'Association canadienne de normalisation (CSA);
 - Éteindre les lumières lorsque vous quittez le lieu de travail ou la maison et avant d'aller au lit;
 - Toujours suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nombre de jeux de lumières que vous pouvez raccorder (brancher) ensemble;
 - Utiliser uniquement des lumières et des rallonges spécifiques pour l'intérieur et, évidemment, des lumières et des rallonges spécifiques pour l'extérieur;
- Utiliser des lumières miniatures ou DEL parce qu'elles ne dégagent pas de chaleur. De plus, les lumières à DEL économisent l'électricité;
 - Ne jamais enlever la tige de mise à la terre ni limer la broche plus large de la fiche, ceci pourrait compromettre votre sécurité;
 - Ne jamais placer de rallonges le long des portes ou sous les tapis;
 - Ne pas surcharger les prises électriques;
 - Ne pas utiliser de cheveux d'ange avec des flocons de neige vaporisés. Cette combinaison est trop combustible;
 - N'utiliser ni clous, ni punaises, ni agrafes pour accrocher les rallonges et les lumières de Noël. Ils peuvent endommager l'isolant extérieur du fil et causer de la corrosion ou un court circuit.

■ L'hiver frappe à nos portes!

Soyez vigilants sur les routes!

La saison hivernale est maintenant bien installée et nous sommes dans l'esprit des Fêtes, les emplettes, le party de bureau, les visites en famille, etc. Quand la température s'en mêle et qu'il faut prendre la route, la vigilance est de mise. Sur une chaussée enneigée, glissante ou mouillée, vous devez conserver une bonne distance de la voiture qui vous précède. Le temps d'arrêt de votre véhicule est plus long que sur une surface sèche (le double, voire le triple de temps).

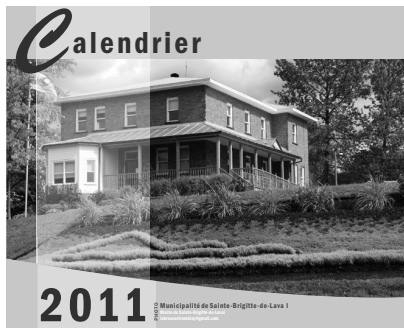
Si par malheur vous êtes témoin, ou pire encore, victime d'accident de la route, et que vous devez appeler les secours avec votre téléphone portable, vous devez donner des informations précises sur l'endroit où vous êtes, c'est-à-dire dans quelle municipalité, le nom de la route, le numéro civique le plus près de l'accident, etc. La centrale d'urgence qui recevra votre appel, soit le 911 ou *4141, doit avoir tous ces renseignements pour vous fournir les secours nécessaires, tels que les premiers répondants, les pompiers, les policiers et les ambulanciers qui desservent cette municipalité.

Votre Service de la sécurité publique vous souhaite de très joyeuses Fêtes en toute sécurité!



Calendrier 2011

Un nouveau service offert
par votre Municipalité!



Au cours des derniers jours, vous avez reçu le calendrier 2011 offert par la Municipalité dans lequel vous retrouverez plusieurs informations importantes et pertinentes. En effet, les dates des différentes collectes de matières résiduelles, les séances du conseil municipal, les activités et les événements de loisirs, ainsi que les dates de versements de taxes municipales, y ont toutes été insérées.

Avez-vous remarqué les magnifiques photos utilisées pour représenter chacun des mois de l'année? Ces dernières ont été prises par des citoyens et des citoyennes de chez nous et représentent les magnifiques paysages de Sainte-Brigitte-de-Laval. Nous tenons à vous remercier pour cette précieuse collaboration et d'avoir partagé avec nous ces oeuvres d'art!

Nous vous invitons donc à prendre d'autres photos au cours de l'année 2011 et à nous les faire parvenir!

Service BILA

Votre municipalité, au service de la population!



Besoin d'une place pour votre enfant dans un service de garde à contribution réduite?

Connaissez-vous le bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA)?

Le BILA permet aux parents de s'inscrire auprès de plusieurs services de garde à contribution réduite (7 \$ par jour) en une seule étape. Le BILA recueille les besoins des parents et effectue les références aux milieux de garde ayant des places disponibles.

Le dossier virtuel, disponible sur le site www.bila.ca, peut être visualisé et modifié en tout temps (date de naissance, changements d'adresse, etc.). Les parents peuvent s'inscrire au www.bila.ca ou par téléphone au 418 842-2521 poste 2 ou sans frais au 1 877 342-2521 poste 2.

Le BILA, des avantages pour tous

- Inscription gratuite en une seule opération pour accéder à une place en service de garde éducatif;
- Attribution des places selon des critères objectifs et de manière impartiale;
- Attribution des places selon les besoins (temps partiel, horaire atypique, etc.);
- Consultation et mise à jour rapide de l'information de son dossier;
- Confirmation automatique de son inscription par courriel;
- La politique d'admission de chaque service de garde est prise en considération lors de l'attribution des places vacantes;
- Meilleur portrait de la situation des besoins des parents;
- Etc.

Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté

Montant versé en 2010

La Municipalité a remis un montant total de 1 200 \$ aux jeunes et aux organismes de Sainte-Brigitte-de-Laval qui ont fait une demande d'aide financière en 2010 afin de réaliser de nouveaux projets.

Vous désirez nous faire parvenir une demande d'aide financière? Vous trouverez sur notre site Internet au www.sbdl.net/viecomm.php, la politique définissant les critères d'admissibilité à ce programme, ainsi que les formulaires d'inscription. Pour de l'information supplémentaire, veuillez contacter le 418 825-2515 ou écrire à mairie@sbdl.net.



■ Le Transport collectif de La Jacques-Cartier vous informe...

Un service de transport amélioré

Shannon, le 30 novembre 2010

Quelques modifications sont à prévoir sur le réseau du Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) à compter du 3 janvier prochain afin d'améliorer l'offre de service dans la partie est du territoire.

Ce sont plus particulièrement les usagers de Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval qui seront concernés par ces changements. Pour les usagers de Sainte-Brigitte-de-Laval, le parcours 4 continuera de les desservir vers Québec, mais ils n'auront plus accès au parcours 5, lequel était peu utilisé par les résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval. Le parcours 5 prendra

maintenant son départ de la municipalité de Lac-Beauport à la hauteur du Mont-Tourbillon. C'est ce parcours qui connaîtra les principaux changements, dans le but d'inciter un plus grand nombre de citoyens à utiliser le transport collectif. Afin de faciliter les correspondances avec le RTC, le parcours 5 a été prolongé jusqu'au terminus RTC du Zoo et un horaire supplémentaire a été ajouté permettant d'offrir désormais deux départs le matin et deux retours de Québec en fin de journée. Par ailleurs, une navette sera également proposée, à titre d'expérience pilote, entre le Terminus RTC du Zoo et le Centre de ski Le Relais pour favoriser le déplacement des travailleurs de Québec vers Lac-Beauport. Le réaménagement des horaires et du parcours devrait permettre d'offrir plus de souplesse aux usagers désirant utiliser un mode de transport alternatif à l'automobile.

Après les améliorations apportées cet été dans la partie ouest du territoire avec l'ajout d'une desserte vers la colline parlementaire, ces modifications viennent compléter le réaménagement du réseau du TCJC à la suite de cette première année de démarrage du service. Tous les horaires sont disponibles sur le site Internet au www.tcjacquescartier.com.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez également communiquer avec M^{me} Agnès Verstraete, MRC de La Jacques-cartier, 418 844-2160 poste 241.

Source : Agnès Verstraete, agente de développement en transport, MRC de La Jacques-cartier, 418 844-2160 poste 241.

Nouvel horaire 2011 (parcours 3 et 5 seulement)

Parcours 3 (Lac-Beauport/Stoneham-et-Tewkesbury vers Sainte-Foy)

- Retour de Sainte-Foy (CHUL, boulevard Laurier) à 16 h 15

Parcours 5 (Lac-Beauport/CCAP/Terminus RTC du Zoo)

- Départ de Lac-Beauport à 6 h 50 et 7 h 40
- Retour du Terminus du Zoo à 16 h 20 et 17 H 10
- **AJOUT D'UN TRANSPORT**, de Québec (Terminus du Zoo) vers Lac-Beauport

Pour plus de détails, consultez le www.tcjacquescartier.com.

DIVERS

Prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi le 17 janvier 2011, à 20 h, au sous-sol de l'église.

Calendrier

Dates à surveiller

Dates	Description
Lundi le 13 décembre 2010	Début de la période d'inscription aux activités de loisirs hiver 2011 (jusqu'au 9 janvier 2011)
Vendredi le 24 décembre 2010	Collecte des ordures ménagères
Vendredi le 31 décembre 2010	Collecte des matières recyclables
Vendredi le 7 janvier 2011	Collecte des ordures ménagères et des arbres de Noël
Vendredi le 14 janvier 2011	Collecte des matières recyclables
Lundi le 17 janvier 2011, 20 h	Séance ordinaire du conseil municipal au sous-sol de l'église Début des activités de loisirs hiver 2011
Vendredi le 21 janvier 2011	Collecte des ordures ménagères

Nous joindre

Mairie

Nos coordonnées

414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 825-2515
Télé. : 418 825-3114
Courriel : mairie@sbdl.net
Site Internet : www.sbdl.net

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi
8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi
8 h à 12 h

Pour obtenir de l'information ou pour connaître les coordonnées des divers services, visitez notre site Internet au www.sbdl.net.

Bâtiment de la sécurité publique

Adresse

5, rue Auclair
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 825-1378 poste 302

Bâtiment des travaux publics

Adresse

135, rue des Monardes
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 825-1378 poste 402

Bibliothèque municipale

Adresse

3, rue du Couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 666-4666 poste 1200
Courriel : trivent.bibli@csdps.qc.ca
Site Internet :
www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/sainte-brigitte

Centre communautaire Le Trivent

Adresse

3, rue du Couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 666-4666 poste 1202